

MAIRIE DE  
GUERNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CANTON DE  
LIMAY

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPART. DES  
YVELINES

78520 LIMAY

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	<u>DATE D'AFFICHAGE</u>	<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
28.06.06	28.06.06	EN EXERCICE 14
		PRESENTS 11
		VOTANTS 14

\*\*\*\*\*

L'an deux mil six

Le 04 juillet à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ENAULT - Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames : M. BELLANGER - I.GAUTHIER - M.MARTINEZ - N. RAGONNET

Monsieur Alain ENAULT - Maire

Monsieur D.DUMONT – 1<sup>er</sup> adjoint

Monsieur R.LESIEUR – 2<sup>ème</sup> adjoint

Messieurs : M.ETOC – A.GAUTHIER– P. MALEVRE - J.B SAMON

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Isabelle LESIEUR épouse MASSELOT ayant donne procuration à Monsieur René LESIEUR.

Madame L.LE BRIS ayant donné procuration à Madame Isabelle GAUTHIER.

Monsieur S.LABEDAN ayant donné procuration à Madame Michèle MARTINEZ.

-----  
Monsieur Marcel ETOC est élu secrétaire de séance.  
-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – ALIGNEMENT DE DIVERSES RUES.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un plan d'alignement de certaines rues de Guernes. Il s'agit des rues de Mantes (de l'entrée de Guernes au château d'eau), de la rue des Chabussis, de la rue du Pont d'Herville, de la rue des Caillouets/ chemin des Hèzes, sente des Hèzes (de la parcelle AB 124 à l'intersection du chemin des Hèzes et de la sente des Hèzes), du chemin des Roches (dans la limite de la zone constructible) et du chemin des Tertres (de la rue Ste Anne au chemin des Plantes).

Le rapport du commissaire enquêteur n'apportant aucune restriction à ce projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan d'alignement de ces rues de Guernes.

*Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée  
en Préfecture de  
au titre du contrôle de la légalité  
le  
et qu'elle a été notifiée aux intéressés  
le*

Le Maire

*A Ena*



MAIRIE DE  
GUERNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CANTON DE  
LIMAY

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPART. DES  
YVELINES

78520 LIMAY

DATE DE CONVOCATION

04.05.06

DATE D'AFFICHAGE

04.05.06

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14

PRESENTS 11

VOTANTS 14

\*\*\*\*\*

L'an deux mil six

Le 10 mai à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ENAULT - Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames : M.BELLANGER - L.LE BRIS - I.LESIEUR épouse MASSELOT - M.MARTINEZ -  
N. RAGONNET

Messieurs : A.ENAULT Maire

D.DUMONT – 1<sup>er</sup> adjoint

M.ETOC – S.LABEDAN - P.MALEVRE - J.B SAMON

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame I.GAUTHIER ayant donné procuration à Madame Laurence LE BRIS

Monsieur René LESIEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle LESIEUR épouse MASSELOT

Monsieur A.GAUTHIER ayant donné procuration à Monsieur Marcel ETOC.

-----  
Monsieur Sylvain LABEDAN est élu secrétaire de séance.  
-----

**ENQUETE PUBLIQUE – ALIGNEMENT DE DIVERSES RUES.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes conditions de l'enquête publique concernant l'alignement des rues ci-dessous :

- Rue des Chabussis en totalité
- Rue du Pont d'Herville en totalité
- Rue de Mantes de l'entrée du village jusqu'au château d'eau
- Rue des Caillouets de la section AB124 jusqu'à l'intersection du chemin des Hezes
- Chemin des Hezes en totalité
- Sente des Hezes en totalité
- Chemin des Roches dans la zone constructible (limite Mr Panel)
- Rue des Plantes de la rue Saint Anne jusqu'au chemin des Plantes

L'enquête aura lieu du 27/05/2006 au 10/06/2006. Deux séances ouvertes au public auront lieu les samedis 27/05/2006 et 10/06/2006 de 10 heures à 12 heures à la mairie de Guernes.

## Enquête

Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner, un commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire propose Monsieur Pierre MAILLET domicilié 26 chemin Saint Sauveur 78520 LIMAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, Monsieur MAILLET Pierre comme commission enquêteur.

- autorise Monsieur le Maire à mandater les frais d'honoraires relatif à cette enquête.

*Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée  
en Préfecture de  
au titre du contrôle de la légalité  
le  
et qu'elle a été notifiée aux intéressés  
le*



*H. Enca...*

